



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
**B - 1000 BRUXELLES**

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19.*

Réf. CRMS : AA/MB/FRT40018\_652\_Espaces\_publics\_Coeur\_de\_Forest Bruxelles, le 3 avril 2020  
Annexe : 1 dossier

Objet : FOREST. Espaces publics du cœur de Forest - EPCF  
Demande d'avis de principe sur l'avant-projet d'aménagement.

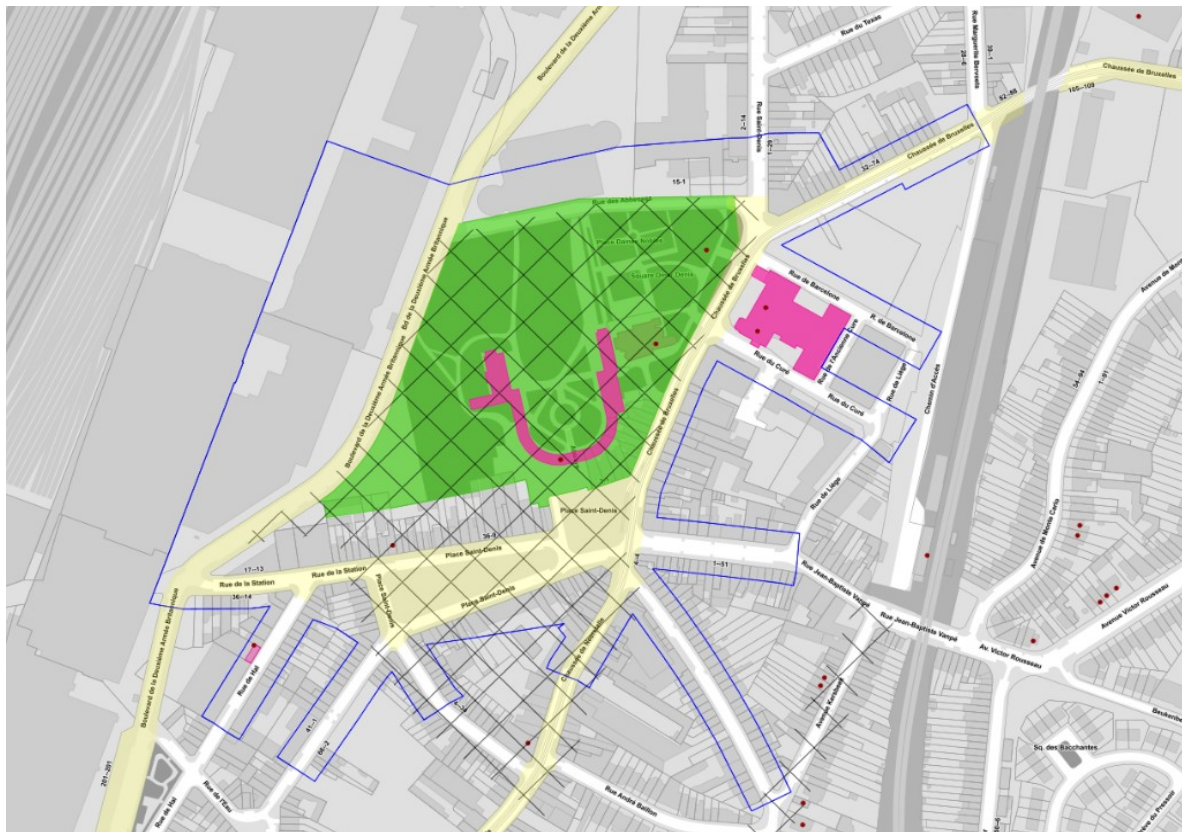
### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 20/02/2020, reçu le 20/02/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/03/2020.

#### Étendue de la protection

*La zone couverte par le projet présente plusieurs bien classés qui sont l'Hôtel communal de Forest (AG du 22/10/1992), l'Abbaye de Forest et ses jardins, classés comme site (AG du 08/09/1994) ; ainsi que un bien placé sur la liste de sauvegarde, le cinéma Kursaal (AG du 02/02/1995). Une partie du projet est en ZICHEE et comprend aussi plusieurs axes structurants.*



1/6

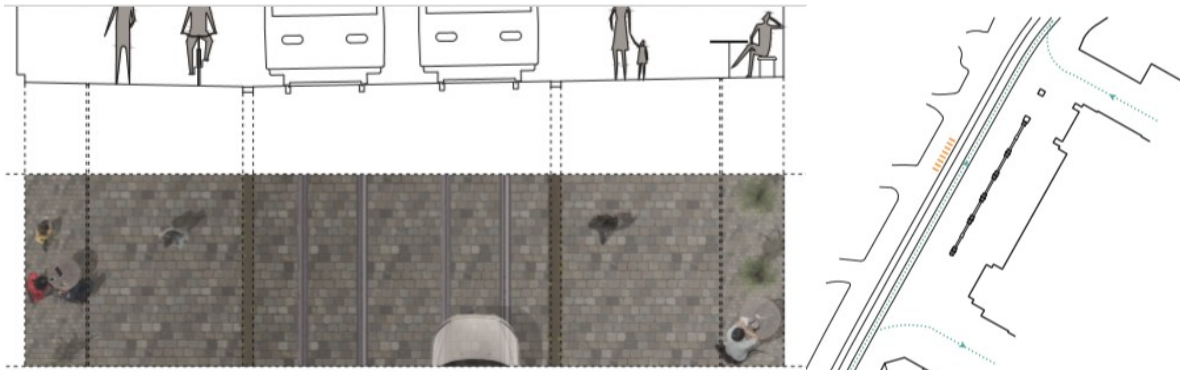


COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN  
Historique de la demande

Des réunions préalables ont eu lieu le 04/04/2019 & 20/11/2019 avec des représentants de la Commune, de la STIB de la Direction de l'Urbanisme, de la Direction du Patrimoine Culturel et de la CRMS.

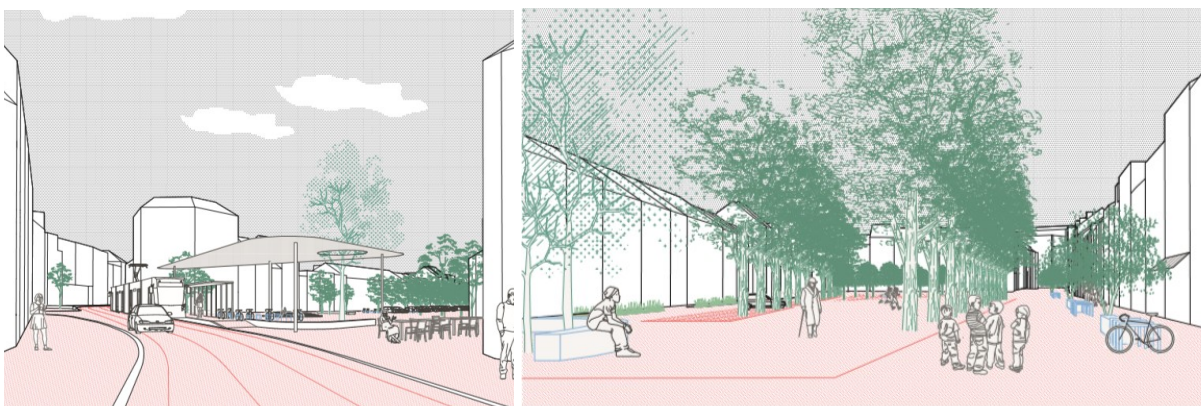
Analyse de la demande

La Chaussée de Bruxelles est réaménagée en « espace partagé » avec un sol de plein pied et continu de façade à façade. Le profil étroit de la voirie est « dégagé du superflu » et l'espace partagé est matérialisé par un sol en pavés de porphyres sciés. Les bordures délimitant la zone 30 sont prévues en béton. Des arceaux pour stationnement vélos sont implantés en face de l'Hôtel Communal.



Ci-dessus : profil de voirie et emplacement des arceaux vélos. Images tirées du dossier.

La place Saint-Denis est réaménagée et devient un espace partagé recouvert de pavés en porphyre sciés. Elle est pourvue d'alignements d'arbres et d'une chambre arborée dans sa partie sud revêtue de dalles gazonnées avec gravier. La partie de l'arrêt de bus / tram nommé « Cœur de Forest » située parvis de l'abbaye / place Saint-Denis est marquée par une large couverture de facture contemporaine pour marquer le lieu comme un endroit de rencontre des différentes mobilités et d'usages variés.



A gauche : Aubette à grande toiture à l'angle du parvis de l'abbaye.

A droite : Réaménagement de la place Saint-Denis avec au fond l'espace arboré. Images tirées di dossier.

L'autre partie de l'arrêt, est située en face de l'Hôtel Communal après démonstration de l'inadéquation des autres options envisagées comme l'implantation en face des numéros 43-49 de la Chaussée de Bruxelles.



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Le nouvel arrêt « Cœur de Forest » se substitue ainsi aux arrêts « Forest-Centre » et « St-Denis » jugés trop proches.

#### Avis

L'avis se limitera ici à la partie du projet ayant une implication patrimoniale. Sur le réaménagement général de la Chaussée de Bruxelles en espace partagé de plain-pied, considérant l'ensemble du bâti hétérogène le long de la chaussée et le fait que le trottoir ne fait pas partie de la scénographie de la rue, la CRMS ne s'oppose pas au réaménagement de plain-pied proposé. Toutefois elle demande la conservation des trottoirs à hauteur de l'hôtel communal car ces derniers constituent un socle pour le bâtiment qui participe à sa mise en valeur et scénographie.

La CRMS recommande pour la construction des bordures de zones 30, d'opter pour de la pierre bleue, naturelle, noble et résistante plutôt que du béton.

L'emplacement des arceaux pour stationnement des vélos devrait être revu car ces derniers sont prévus en face des jardins de l'abbaye, dans la perspective de l'hôtel communal. De surcroît, ils perturbent le cheminement des piétons souhaitant se rendre aux jardins depuis l'arrêt de tram.



*En rouge, emplacement prévu des arceaux sur le site réaménagé. Image tirée du dossier et modifiée par CRMS*

A propos de la partie de l'arrêt prévu place Saint-Denis, la CRMS préconise l'option d'une aubette plus discrète de type contemporain ou de type « Horta », afin notamment de libérer totalement la perspective sur l'entrée de l'abbaye depuis la rue Jean-Baptiste Vampé. Par ailleurs, l'aménagement d'un espace que s'approprieraient les citoyens est déjà prévu avec le réaménagement de la place Saint-Denis ; il est dès lors superflu de vouloir en implanter un second. Par ailleurs la CRMS souligne la charge d'entretien d'une telle structure.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Option de placement de l'aubette sur le parvis de l'abbaye. A gauche configuration simple de type « Horta ». A droite variante à grande toiture. Images tirées du dossier.

Concernant la partie située devant l'hôtel communal la CRMS juge l'impact de la mise en œuvre d'un nouvel auvent (pour répondre aux demandes de la STIB) très dévalorisant pour l'hôtel communal. Elle a déjà invité à réfléchir à l'usage de l'auvent existant au droit de l'Entrée d'Honneur. Mais il lui a été répondu que celui-ci n'était pas suffisant. La CRMS n'est pas convaincue que cette option ne peut pas être poursuivie ou intégrée et invite à ne pas l'abandonner : elle permettrait probablement de réduire la longueur du nouvel auvent (9 modules selon les dessins de l'auteur de projet ; par comparaison celui situé à côté de l'entrée de Musées Royaux des Beaux-Arts, rue de la Régence, fait 3 modules ; ceux situés Porte Louise, 12 modules).

Dans tous les cas, la CRMS demande de veiller à conserver la hiérarchie des auvents, celui de l'entrée d'honneur devant primer. Elle invite à concevoir et dessiner un auvent sur mesure (qui s'inscrit et s'intègre à l'architecture de l'Hôtel Communal et à réfléchir à le combiner au muret en pierre bleue (surmonté de ferronneries) qui se développe en continuité de l'auvent de l'Entrée d'Honneur. Elle Cette formule présenterait l'avantage d'offrir une cohérence dans le traitement des ouvrages liés à l'Hôtel communal et permettrait de simplifier les jonctions entre les différents éléments existants (muret, aubette, circulation/voiries, plans inclinés, revêtements de sol).



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



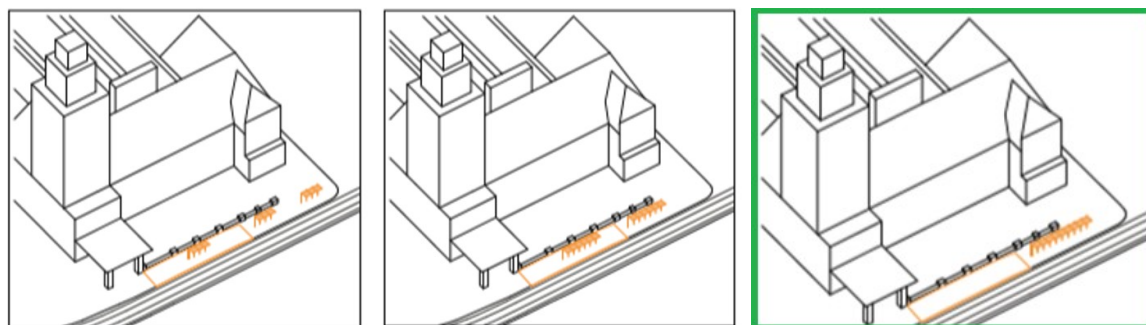
Vue sur le muret surmonté de ferronneries en face de l'Hôtel Communal pouvant servir de « support » à un auvent construit sur mesure à cet emplacement si particulier. Image Google Street View © Google Inc.

S'il est **démontré** que cela est réellement impossible, la CRMS recommande l'utilisation d'un modèle « Horta », une mise en peinture de couleur sombre similaire aux châssis de l'Hôtel Communal, aucune paroi latérale pleine et aucun dispositif publicitaire. Elle réfère à l'exemple de l'auvette placée devant les Musées Royaux des Beaux-Arts. Vu le contexte du bâtiment classé, la discrétion et l'intégration des installations est un impératif.

Concernant la localisation de l'auvette, il faut tenir compte et évaluer selon une double perception :

- depuis la chaussée de Bruxelles, en enfilade comme pour la façade de l'Hôtel communal ;
- dans la perspective de la drève Ste-Alène à créer dans le cadre du projet ABY, qui débouche sur la tour de la Maison communale ; dans ce cas l'auvette doit être le plus à droite possible, par rapport à cette drève dont l'axe correspond à celui de l'ancienne abbatale.

C'est pourquoi la CRMS privilégie à priori l'implantation selon le scénario A variante 3, mais en réduisant au maximum le nombre de modules du nouvel auvent. Mais elle demande que des visualisations depuis les différentes perspectives permettent valablement d'en juger.



Ci-dessus : Scénario A variante 1, 2 & 3 – vue axonométrique. Image tirée du dossier.

Quelle que soit la solution retenue, la CRMS demande que les dispositifs nouveaux appartiennent à la même ligne architecturale pour les deux localisations, Hôtel Communal et place St-Denis, car ils constituent un seul arrêt. La demande de PU devrait s'accompagner de plans de détail et de simulations 3D depuis les différents points de vue, en ce compris celui de la future drève Ste-Alène



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



A droite : Aubette Horta placée devant les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique. L'aubette est constituée de trois modules et ne dispose pas de parois opaques latérales. Elle s'inscrit en quasi recul par rapport à l'escalier monumental. Google Street View © Google.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Frisque  
Président Voorzitter

Aurélié AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid-19.*

c.c. à BUP-DPC : Thibault JACOBS ; Carine VANDERSMISSEN ; Maxime BADARD  
c.c. à BUP-DU : Nicolas PAUWELS